

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Fixation du montant des cotisations pour les communes et les EPCI pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 mars, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 6 mars, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Eric Baledent, Antoine Berthe, Jean-Pierre Boudinelle, Yves Butel, Emmanuel Delahaye, Dominique Delannoy, Philippe Delaporte, Pascal Demarthe, Anne-Marie Dorion, Mathieu Doyer, Bernard Duquesne, Denis Durot, Joël Farcy, France Fongueuse, Jean Gorriez, Guy Hazard, Claude Hertault, Claude Jacob, Jean-paul Lecomte, Jean-Jacques Leleu, Jean-Charles Martel, Jocelyne Martin, Christophe Mennesson, Eric Mouton, Arnaud Petit, Patricia Poupard, Laurent Pruvot, Henri Sannier, Guy Taeck, Jacky Thueux, Catherine Tschanz, Christine Vanhée,
Etaient excusés ayant donné pouvoir : Madame Sabrina Holleville-Milhat, Monsieur Emmanuel Maquet.

Madame la Présidente ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Eric Kraemer en qualité de secrétaire de séance conformément au texte en vigueur.

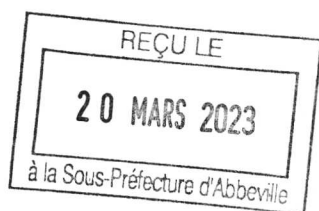
Délibération n°TD/CS.23.5

- ✓ Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2023
- ✓ Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission PNR à 0,80 € par habitant
- ✓ De fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à la mission PNR à 2,70 € par habitant
- ✓ De fixer la contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50 € par habitant
- ✓ De fixer la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PAH » à 1.10€ par habitant
- ✓ De fixer la contribution à verser par les EPCI à la mission « PAH » à 1.10 € par habitant.

- ✓ De dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2022 communiquée par la Préfecture d'Amiens.



Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Poupard", written over a faint grid.